

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, annonce que le Canada et la République de Corée ont signé aujourd'hui à Ottawa un accord tendant à éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation en trafic international de navires ou d'aéronefs.

L'accord a été signé du côté canadien par le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, et du côté coréen par le ministre des Affaires étrangères, Son Excellence M. Dong-Jo Kim.

L'accord prévoit que chacun des pays exemptera de l'impôt sur le revenu et de tout autre impôt sur les bénéfices levés par lui, les revenus qu'une entreprise de l'autre pays tire de l'exploitation de navires ou d'aéronefs en trafic international. L'accord entre en vigueur aujourd'hui et est applicable à l'égard des années d'imposition commençant le ou après le 1er janvier 1974.

* * *

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Allan J. MacEachen, announces that Canada and the Republic of Korea signed today in Ottawa an Agreement for the avoidance of double taxation of income derived from the operation of ships or aircraft in international traffic.

The Agreement has been signed on the Canadian side by the Secretary of State for External Affairs, the Honourable Allan J. MacEachen, and on the Korean side by the Minister of Foreign Affairs, His Excellency Mr. Dong-Jo Kim.

The Agreement provides that each country will exempt from income tax and any other taxes on profits imposed by it, the earnings derived by an enterprise of the other country from the operation of ships or aircraft in international traffic. The Agreement enters into force today and becomes effective with respect to taxation years commencing on or after the first day of January 1974.